

Public concerné

Directeur, encadrement, responsable administratif et gestion sociale, comptable, responsable des ressources humaines, membre du CSE.

Objectifs de la formation

Appréhender les principes de réglementation des accidents du travail et des maladies professionnelles
Connaître les mécanismes de tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles
Connaître l'influence des incitations financières sur le taux AT/MP
Comprendre l'impact des accidents du travail et des maladies professionnelles sur le coût supporté par l'entreprise et mesurer l'apport de la mise en place d'une politique de prévention.

Contenu de la formation

Rappel sur la gestion et la prévention des AT/MP (régime général, acteurs de la prévention et de la gestion du risque professionnel)
Définitions et procédures suite à la survenue d'un AT/MP
Tarification des risques professionnels (Industrie et Bâtiment) : vision théorique et pratique
Incitations financières (contrats de prévention, ristournes, cotisations supplémentaires)
Notion de faute inexcusable et conséquences au sein de l'entreprise
Autres coûts à la charge de l'employeur et non répercutés sur le taux AT.

Méthodes pédagogiques utilisées

Apports théoriques, échanges entre participants
Des cas pratiques et exercices compléteront l'apport théorique. Se menir d'une calculatrice pour les cas pratiques.

Durée

1 jour soit 7 heures

Validation

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.